Municipalité de Napierville

Avis de réclamation

Nom et prénom du réclamant				
Adresse				
Ville			Code postal	
Numéro de téléphone	Résidence		Travail	

Date de l'événement		Heure	
Lieu de l'événement			
Rapport de police s'il y a lieu			

Description de l'événement :
Dommages subis :

Pieces jointes	
Montant réclamé	
Détail du montant	

Signature (obligatoire sauf si envoyé par courriel)

Signature :		Date :	

- Tout avis de réclamation doit être transmis au greffier-trésorier de la municipalité dans **les soixante (60) jours de l'événement**, faute de quoi la Municipalité n'est pas tenue de payer des dommages-intérêts, nonobstant toute disposition de la loi (C.M., art.1112.1)
- Transmettre à : Municipalité de Napierville
  A/S Julie Archambault
  Directrice générale et greffière-trésorière
  260, rue de l'Église

  Napierville, (Québec) J0J 1L0
- Ou par courriel : jarchambault@napierville.ca